sivalor
AIN ■ HAUTE-SAVOIE
Accélérateur de valorisation !

DELIBERATION N° 23B01

DEPARTEMENT DE L'AIN
REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VALORISATION
5, Chemin du Tapey - Z.I d'Arlod
BELLEGARDE / VALSERINE
01200 VALSERHONE

ARRONDISSEMENT DE NANTUA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
BUREAU

N° 23B01	Séance du jeudi 5 janvier 2023
Président :	RONZON S.
Membres présents :	CHANEL M., DUJOURD'HUI G., GEORGES E., LAVOREL J., MUNIER D., PHILIPPOT D., REMILLON R., SOULAT JL.
Membres ayant donné procuration :	DUBARE M. à RONZON S.
Membres absents excusés :	BOSSON JF.
Membres absents :	Sans objet
Membres en exercice :	11
Quorum :	6
Présents :	9
Votants :	10
Secrétaire de Séance :	SOULAT JL.
Date de la convocation :	23 décembre 2022

Objet de la délibération : **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Accusé de réception en préfecture
001-257401620-20230109-23B01-DE
Date de réception préfecture : 09/01/2023

Le Bureau Syndical,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée par la loi n° 2007-209 du 19 février 2007, notamment son article 34 ;

Vu la délibération n° 20B10 du Bureau syndical en date du 02 juillet 2020 précisant les conditions d'occupation des emplois permanents par des agents contractuels ;

Vu la délibération n° 22B18 du Bureau syndical en date du 03 novembre 2022 de modification du tableau des effectifs au 03 novembre 2022 ;

Vu l'avis favorable du Comité technique réuni le 15 décembre 2022 ;

Monsieur le Président rappelle les besoins de service du Syndicat et propose une révision du tableau actuel des effectifs du SIVALOR, adopté par délibération n° 22B18 du 03 novembre 2022.

Considérant que le fonctionnement du SIVALOR peut se faire sous la seule direction de la Directrice Générale des Services (DGS) qui contribue à la définition des orientations stratégiques de la collectivité et les décline ; et que la DGS peut diriger et coordonner seule le travail des services avec les cadres de direction et assurer le management des agents ;

Considérant le départ de la Collectivité de la Directrice Générale Adjointe des Services (DGAS) le 31 janvier 2023 ;

Considérant la nécessité de sécuriser juridiquement et administrativement les procédures, actes et projets de la Collectivité par le recrutement d'un juriste territorial expérimenté (H/F) ;

Considérant, par ailleurs, les missions du poste de Coordonnateur des animateurs, qui encadre les huit animateurs ;

Considérant la réussite, à la promotion interne, de la Coordinatrice des animateurs en poste, à effet au 1er janvier 2023 et le souhait de la Collectivité de la nommer sur ce grade ;

Monsieur le Président propose au Bureau Syndical les modifications du tableau des effectifs du SIVALOR, comme présentées ci-après :

Accusé de réception en préfecture
001-257401620-20230109-23B01-DE
Date de réception préfecture : 09/01/2023

- La suppression au tableau des emplois d'un poste de Directeur Général Adjoint des Services (DGAS) ;
- La création d'un poste de Juriste territorial de catégorie A, catégorie A2 et cotation RIFSSEP 60 à 75 ;
- L'ouverture du poste de Coordonnateur des animateurs, au cadre d'emplois des Animateurs, emploi de catégorie B, catégorie B2 et cotation RIFSSEP 70 à 85 ;

avec une prise d'effet au 05 janvier 2023 pour la création du poste de Juriste territorial et l'ouverture du poste de Coordonnateur au cadre d'emplois des Animateurs, et avec une prise d'effet au 1er février 2023 pour la suppression au tableau des emplois d'un poste de DGAS.

TABLEAU DES EFFECTIFS

Emplois	Nombre	Grade(s) ou cadre d'emplois autorisé(s) par l'organe délibérant	RIFSEEP Catégorie et groupe / Taux de cotation	Temps non complet
Service Administratif				
~~Directeur Général Adjoint~~ suppression prise d'effet au 1er février 2023	~~1~~	~~Emploi fonctionnel : **Directeur Général Adjoint**~~	~~A1 / 70 à 85~~	
Juriste territorial	1	Cadre d'emplois : **Attachés**	A2 / 60 à 75	
Directeur Administratif – Ressources Humaines – Finances	1	Cadre d'emplois : **Attachés - Rédacteurs**	A2 / 75 à 90 – B1 / 85 à 100	
Gestionnaire des marchés publics	1	Cadre d'emplois : **Adjoints Administratifs**	C1 / 50 à 65	
Agent d'accueil	1	Cadre d'emplois : **Adjoints Administratifs**	C2 / 60 à 75	
Agent comptable	1	Cadre d'emplois : **Adjoints Administratifs**	C2 / 60 à 75	
Adjoint RH	1	Cadre d'emplois : **Adjoints Administratifs**	C1 / 65 à 80	
	1	Non affectés Cadre d'emplois : Attachés Territoriaux		
Service Valorisation Energétique / Transfert / Communication et animation				
Directeur Général des Services	1	Emploi fonctionnel : **Directeur Général des Services**	A1 / 85 à 100	
Directeur Général des Services Adjoint	1	Emploi fonctionnel : **Directeur Général des Services Adjoint**	A1 / 70 à 85	
Directeur Technique	1	Cadre d'emplois : **Ingénieurs Territoriaux**	A2 / 85 à 100	
Directeur de la Communication et de l'Animation	1	Cadre d'emplois : **Attachés**	A2/ 75 à 90	
Responsable transfert	1	Cadre d'emplois : **Techniciens Territoriaux**	B2 / 85 à 100	
Technicien informatique	1	Cadre d'emplois : **Rédacteurs - Techniciens**	B3 / 70 à 85	X
Conseiller Prévention des Risques	1	Cadre d'emplois : **Techniciens Territoriaux**	B3 / 70 à 85	
Assistante Administrative	1	Cadre d'emplois : **Adjoint Administratif**	C2 / 60 à 75	
Coordonnateur des animateurs	1	Cadre d'emplois : **Animateurs**	B2 / 70 à 85	
Animateurs du Tri	6	Cadre d'emplois : **Adjoints d'animation**	C1 / 50 à 65	

Accusé de réception en préfecture
001-257401620-20230109-23B01-DE
Date de réception préfecture : 09/01/2023

Animateur Tri et Compostage	1	Cadre d'emplois : **Adjoints d'animation**	C1 / 50 à 65	
Animateur du Compostage	1	Cadre d'emplois : **Animateurs**	B3 / 70 à 85	
Responsable quais de transfert (Ain et Haute-Savoie)	2	Cadre d'emplois **Adjoints Techniques et/ou Agents de maîtrise**	C1 / 85 à 100	
Chauffeurs Polyvalents	1	Cadre d'emplois : **Agents de Maîtrise**	C2 / 65 à 80	
	15	Cadre d'emplois : **Adjoints Techniques**	C2 / 65 à 80	
Responsable maintenance atelier	1	Cadre d'emplois : **Adjoints Techniques**	C1 / 65 à 80	
Soudeur polyvalent	1	Cadre d'emplois : **Adjoints Techniques**	C1 / 50 à 65	
Chargé de communication	1	Cadre d'emplois : **Rédacteurs**	B3 / 70 à 85	
		Non affectés		
	1	Cadre d'emplois : Adjoints administratif		
	1	Cadre d'emplois : Adjoints technique		
	1	Cadre d'emplois : Administrateurs et/ou		
	~~1~~	~~Attachés~~		
Service Valorisation matière				
Directeur	1	Cadre d'emplois : **Ingénieur**	A2 / 75 à 90	
Adjoint qualité	1	Cadre d'emplois : **Techniciens Territoriaux**	B2 / 70 à 85	
Responsable technique Tri Recyclage	1	Cadre d'emplois : **Agents de maîtrise**	C1 / 85 à 100	
Adjoint technique CTTR	1	Cadre d'emplois : **Adjoints techniques**	C1 / 85 à 100	
Chauffeurs polyvalents	2	Cadre d'emplois : **Adjoints Techniques**	C2 / 65 à 80	
Carrossier / peintre	1	Cadre d'emplois : **Adjoints Techniques**	C1 / 50 à 65	
Agent d'entretien	2	Cadre d'emplois : **Adjoints Techniques**	C2 / 65 à 80	
		Non affectés		
	2	Cadre d'emplois : Techniciens		
	1	Cadre d'emplois : Adjoints administratif		

Evolutions du tableau depuis sa dernière mise à jour : délibération 22B18 du 03 novembre 2022

Accusé de réception en préfecture
001-257401620-20230109-23B01-DE
Date de réception préfecture : 09/01/2023

Accusé de réception en préfecture
001-257401620-20230109-23B01-DE
Date de réception préfecture : 09/01/2023

LE BUREAU SYNDICAL,
ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE,

Article 1 :

ACCEPTE les propositions du Président suivantes :

- Suppression au tableau des emplois d'un poste de Directeur Général Adjoint des Services (DGAS) ;
- Création d'un poste de Juriste territorial de catégorie A, catégorie A2 et cotation RIFSSEP 60 à 75 ;
- Ouverture du poste de Coordonnateur des animateurs, au cadre d'emplois des Animateurs, emploi de catégorie B, catégorie B2 et cotation RIFSSEP 70 à 85.

Article 2 :

ADOPTE le tableau des emplois modifié, comme présenté ci-dessus, avec une prise d'effet au 05 janvier 2023 pour la création du poste de Juriste territorial et l'ouverture du poste de Coordonnateur au cadre d'emplois des Animateurs, et avec une prise d'effet au 1er février 2023 pour la suppression au tableau des emplois d'un poste de DGAS.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS et AN QUE DESSUS.

Le Président du SIVALOR certifie le caractère exécutoire du présent acte, compte tenu de sa transmission au Contrôle de Légalité et de sa publication le .

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Président
Serge RONZON

SIVALOR 01200 VALSERHÔNE

Accusé de réception en préfecture
001-257401620-20230109-23B01-DE
Date de réception préfecture : 09/01/2023